



ARRETE MUNICIPAL de CIRCULATION
N°18-04-2024
Commune de DOUDEVILLE
Seine-Maritime

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de SAS DR, concernant les travaux de réfection de voirie au niveau de la rue Félix Faure – 76560 Doudeville, du 22 avril au 10 mai 2024,

ARRETE

Article 1^{er} : Du 22 avril au 10 mai 2024, SAS DR interviendra au niveau de la rue Félix Faure – 76560 Doudeville, afin de réaliser des travaux de réfection de voirie.

Article 2^{ème} : La circulation sera interdite entre 8h00 et 17h00, seuls les riverains pourront accéder à leur domicile avec leur véhicule entre 17h00 et 8h00.
L'accès piétons uniquement sera autorisé le temps des travaux.

L'emprise des travaux est matérialisée sur le plan ci-dessous :



Article 3^{ème} : Un dispositif signalera cette prescription et l'entreprise est invitée à prendre toute précaution, notamment vis à vis des piétons et des automobilistes, afin de garantir la sécurité des usagers, et de gêner le moins possible la circulation.

Doudeville, le 10 avril 2024

Ampliations :

- M. l'agent de police
- Gendarmerie
- Service Voirie
- D.D.R
- Service incendie
- Le demandeur
- Registre

Monsieur Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE DOUDEVILLE" around the top and "76560" at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

Daniel DURÉCU